

Pour les fonctionnaires, les revalorisations de salaire ne compensent pas l'inflation (Alter Eco)

Le 20 Novembre 2024 3 min

[Défendre les services publics] Les différentes mesures prises depuis la crise sanitaire et l'explosion de l'inflation n'ont pas permis de compenser la hausse des prix, ni le décrochage observé de longue date.

Par [Elodie Auffray](#)

Depuis 2020, les 5,7 millions d'agents de la fonction publique ont bénéficié de plusieurs mesures de revalorisation salariale. Face à l'inflation galopante, tous ont profité d'une augmentation générale de la valeur du point d'indice, après douze années de quasi-gel : + 3,5 % en 2022, + 1,5 % en 2023.

L'ensemble des fonctionnaires a également gagné cinq points d'indice, au 1^{er} janvier 2024. Des mesures ciblant les agents de catégorie C ont aussi été prises, comme l'augmentation de l'indice minimum ou la bonification d'une année d'ancienneté.

S'ajoutent à cela des mesures sectorielles, particulièrement dans la santé. Depuis 2020, les agents non médicaux des hôpitaux et des Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) bénéficient, grâce au Ségur de la santé organisé à la suite de la crise sanitaire, d'un complément de 183 euros net par mois, étendu en 2022 aux professionnels socio-éducatifs, tels que ceux de l'aide sociale à l'enfance.

Des dispositions telles que la meilleure rémunération du travail de nuit pour les infirmières et les aides-soignantes ont aussi amélioré les salaires. D'autres secteurs ont connu des revalorisations, comme les forces de l'ordre, dans le cadre du Beauvau de la sécurité, ou les professeurs en début de carrière, avec la mise en place d'une prime d'attractivité.

« C'est un vrai effort budgétaire, mais insuffisant. Certes, les augmentations du point d'indice sont inédites, mais elles interviennent dans un contexte d'inflation plus inédit encore », pointe Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques.

Décrochage

Les dernières études de l'Insee sur le sujet, parues en septembre 2024, le confirment : elles montrent qu'en 2022, les agents de la fonction publique d'Etat ont vu leur salaire augmenter de 2,9 % par rapport à 2021, en euros courants. Mais en tenant compte des 5,2 % d'inflation sur l'année, *« le salaire net moyen en euros constants se replie nettement »*, de - 2,2 %, écrit l'Institut. Les contractuels et les agents de catégorie B sont les plus touchés, avec une baisse respective de 2,3 % et 2,4 %. Les enseignants ont, eux, vu leur salaire reculer de 1,9 %.

Même constat pour les autres fonctions publiques : dans la territoriale, le salaire net moyen augmente de 4,1 % en euros courants, mais diminue de 1,1 % en euros constants. Dans la fonction publique hospitalière, il affiche une hausse de 4,8 %, mais est en baisse de 0,4 % si l'on prend en compte l'inflation, après une nette progression due au Ségur en 2021 (+ 2,8 %).

Dans l'ensemble de la fonction publique, les salaires ont ainsi diminué de 1,4 % en 2022, en euros constants. Sans compter que l'équation est similaire sur 2023 : la hausse de la valeur du point d'indice (+ 1,5 %) est loin de compenser les 4,9 % d'inflation enregistrés sur l'année.

Avant même le contexte inflationniste, le gel du point d'indice avait créé « un décrochage », rappelle Johan Theuret, cofondateur du *think thank* Sens du service public et directeur général adjoint de la

ville et métropole de Rennes. Ainsi, entre 2011 et 2021, selon l'Insee, le salaire net pour un temps plein a progressé de 2,1 % dans la fonction publique, quand il a augmenté de 4,9 % dans le privé.

« Le souci, c'est que la rémunération dans la fonction publique n'est pas abordée comme une politique RH mais comme une question budgétaire. On fait au coup par coup, en fonction des pressions syndicales ou sociales, de la conjoncture économique... Les retards s'accumulent et cela pèse sur la relation de confiance entre les agents et leur employeur », estime Johan Theuret, qui plaide pour des négociations annuelles.